

Publiée le 7.06.2023

<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES 1 rue Guéritot 14370 ARGENCES ☎ 02 31 15 63 70</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</p>																		
<p>Date de convocation : 26.05.2023 Date d'affichage 26.05.2023</p> <p>-----</p> <p>Nombre de conseillers :</p> <table> <tr><td>En exercice</td><td>39</td></tr> <tr><td>Présents</td><td>27</td></tr> <tr><td>Titulaires</td><td>26</td></tr> <tr><td>Suppléants</td><td>1</td></tr> <tr><td>Pouvoirs</td><td>6</td></tr> <tr><td>Votants</td><td>33</td></tr> <tr><td>19h23 Arrivée titulaire</td><td>+1</td></tr> <tr><td>Votants</td><td>34</td></tr> <tr><td>Quorum</td><td>20</td></tr> </table>	En exercice	39	Présents	27	Titulaires	26	Suppléants	1	Pouvoirs	6	Votants	33	19h23 Arrivée titulaire	+1	Votants	34	Quorum	20	<p>L'an deux mille vingt-trois le 1^{er} juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Janville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.</p> <p>Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mmes Magali LONCLE, Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), MM. Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK (arrivé à 19h23), Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absents excusés : Mmes Brigitte FIQUET-ASSIRATI (pouvoir à Dominique DELIVET), Florence GUERIN (pouvoir à Richard MARTIN), Florence SERANDOUR (pouvoir à Régine ENEE), MM. Guillaume LECOEUR, Eric MARGERIE (pouvoir à Magali LONCLE), Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, William HERFORT, Mmes Coralie ARRUEGO (pouvoir à Sylvie SALLE), Alexandra LEPINAY (pouvoir à Nathaly MONROCQ), MM. Alexandre PIGEONNIER, Alain BOHEME.</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Magali LONCLE</p>
En exercice	39																		
Présents	27																		
Titulaires	26																		
Suppléants	1																		
Pouvoirs	6																		
Votants	33																		
19h23 Arrivée titulaire	+1																		
Votants	34																		
Quorum	20																		

Délibération n° 2023 / 91**Objet : ADMINISTRATION GENERALE - Révision du Contrat de Relance et de Transition Energétique**

En juillet 2021, Val ès dunes a signé avec la Préfecture un Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE). Ce contrat regroupe des projets communautaires et communaux pouvant rentrer dans les critères d'éligibilité des subventions de l'Etat. Il a vocation à évoluer chaque année afin de prendre en compte l'avancement des projets. Il convient d'acter la révision du CRTE qui inclura la convention financière 2022 et les nouveaux projets pour 2023.

Le Fonds vert a été intégré au CRTE par les services de l'Etat.

Une mise à jour des fiches actions a été effectuée en lien avec les communes ayant de nouveaux projets à y inscrire.

M. Duguey et M. Lemonnier précisent que les petites communes n'ont pas forcément l'expertise nécessaire pour la constitution des dossiers de subvention.

M. Amilcar indique que la commune d'Emieville a missionné un « chasseur de subvention ».

Vu le comité de pilotage du CRTE ayant eu lieu le 31 mai 2023,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↳ Acte la révision du Contrat de Relance et de Transition Energétique ;

↳ Autorise M. le Président ou son représentant à signer la révision 2023 du CRTE et tous les documents nécessaires.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

~~Magali LONCLE~~

Le Président,
Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.